



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23044>

Département(s) de publication : **75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **26-23044**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Forme juridique de l'acheteur** : Entreprise publique

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Enseignement

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Maintenance des moyens de secours de l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

**Description** : La consultation portait sur la maintenance des moyens de secours de l'université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

**Identifiant de la procédure** : 71276134-ee77-445d-a8c6-5ed84fd16ef4

**Identifiant interne** : 25M20

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Paris

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** : Les marchés ont été notifiés le 19/01/2026. Il s'agit de marchés de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et

services, en application de l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Il s'agit d'accords-cadres composites mono-attributaires de fournitures courantes et services soumis aux dispositions de l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et services (F.C.S.), comprenant : - une partie ordinaire traitée à prix global et forfaitaire concernant les prestations récurrentes de maintenance préventive et les prestations inférieures à 300 € HT pour la maintenance corrective et curative ; - une partie à bons de commande traitée à prix unitaires concernant les prestations supérieures à 300 € HT pour la maintenance corrective et curative. Les prestations traitées à prix unitaires seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission des bons de commande, en application des dispositions de l'article R. 2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, et dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du même code dans les limites financières suivantes : Lot n° 1 : - Montant minimum annuel : 5 000 € HT ; - Montant maximum annuel : 50 000 € HT. Lot n° 2 : - Montant minimum annuel : 10 000 € HT ; - Montant maximum annuel : 150 000 € HT. Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, les accords-cadres sont conclus pour une durée ferme d'un an renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Pour ne pas reconduire les accords-cadres, l'université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). Le titulaire de chaque accord-cadre ne peut refuser sa reconduction conformément à l'article R.2112-4 du Code précité. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Chaque titulaire est amené à intervenir sur tous les sites listés au CCTP numéroté 25M20. Les prestations sont livrées et exécutées distinctement sur chacun des sites mentionnés et concernés. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du Code de la Commande Publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Avances : • Lot n° 1 : Avance pour la partie ordinaire : Sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du code de la commande publique, si le montant de la partie ordinaire est supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R.2191-7 du code de la commande publique, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance • Lot n° 2: Avance pour la partie ordinaire et pour chaque bon de commande dont le montant est supérieur à 50 000 € : Sauf renonciation du titulaire portée à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu, selon les modalités stipulées ci-après et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du code de la commande publique, si le montant de la partie ordinaire ou la partie à bon de commande est égal ou supérieur à 50 000 euros HT. Conformément à l'article R.2191-7 du code de la commande publique, lorsque la

durée du marché est supérieure à douze mois, le montant de l'avance est fixé à 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises. Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> ; Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. \* Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

### 2.1.3 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre** : 1,166,068 Euro

### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique** :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

**Droit transnational applicable** : Sans objet

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre** : Maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau, colonnes humides et colonnes sèches

**Description** : Le lot n°1 concerne la maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau, colonnes humides et colonnes sèches.

**Identifiant interne** : 25M20 Lot n°1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale (cpv)**: 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Informations complémentaires** :

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 19/01/2026

**Date de fin de durée** : 18/01/2030

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 244,460 Euro**

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère A: Valeur technique de l'offre

**Description :** Valeur technique, notée sur 50 points et décomposée selon les trois sous-critères suivants : o Sous-critère A1 : Pertinence des moyens mis en oeuvre dédiés à l'exécution des prestations notée sur 20 points : moyens techniques et humains déployés dans le cadre des interventions de maintenance et modalités de gestion des stocks, modalités du suivi client ; o Sous-critère A2 : Qualité de la méthodologie notée sur 20 points : Méthodologie et mode opératoire pour la réalisation des prestations de maintenance, modalités d'organisation liées aux contraintes des différents centres, dispositions prises pour respecter les plannings prévisionnels, possibilité et modalité de déclaration en ligne, adéquation du calendrier prévisionnel ; o Sous-critère A3 : Outil numérique proposé par le candidat pour la gestion des rapports de maintenance (ergonomie de l'interface, le suivi des rapports) notée sur 5 points ; o Sous-critère A4 : Pertinence des éléments techniques relevant des indices de criticité P0, P1 et P2 notée sur 5 points.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 50

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Critère B : Prix de l'offre

**Description :** Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant total le moins élevé \* /Montant total analysé) X 30. (\*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 30

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère C : Optimisation des délais d'exécution

**Description :** Optimisation des délais d'exécution, notée sur 10 points et jugée au regard du Bordereau des délais (BD) transmis par le candidat. # Les délais d'exécution (indiqués au bordereau des délais) o Délai de réception d'un planning

annuel prévisionnel de toutes les maintenances des installations et équipements de l'université mentionné dans la DPGF ; o Délai de transmission du rapport de maintenance (préventive, curative, corrective) après réalisation de la prestation ; o Délai d'intervention pour la maintenance d'un nouvel équipement ou installation prévus au BPU ; o Délai de traitement de toute réclamation à compter de leur signalement par l'Université ; o Délai de transmission du rapport d'état des lieux à l'université (l'état des lieux doit mentionner toutes les installations et équipements existants de façon détaillée ainsi qu'un inventaire précis et exhaustif de tous les équipements constituant les installations (marque, type, modèle, dimensions, localisation). # Les délais d'intervention en fonction des indices de criticités (indiqués dans le CRT): o Délai d'intervention entre la prise en compte de la demande et la prise en charge sur site de l'installation par le technicien o Délai de mise en sécurité entre le début d'intervention sur site et la mise en sécurité de l'installation o Délai d'exécution entre la prise en charge de l'installation et la remise en fonctionnement en mode normal de l'installation. Seuls les délais inférieurs aux délais maximums ont été valorisés dans le cadre de ce sous critère.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 10

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère D : La démarche en faveur de l'environnement

**Description :** La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution du marché, notée sur 10 points, jugée au regard du mémoire technique transmis par le candidat : notamment les certifications de déplacements sur les sites, mode de transmission des rapports, etc.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à

compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des dispositifs d'interphonie de sécurité incendie, des dispositifs actionnés de sécurité (DAS), des dispositifs adapteurs de commande (DAC), des systèmes de désenfumage mécanique et des extinctions automatiques à gaz.

**Description :** Le lot n°2 concerne la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des dispositifs d'interphonie de sécurité incendie, des dispositifs actionnés de sécurité (DAS), des dispositifs adapteurs de commande (DAC), des systèmes de désenfumage mécanique et des extinctions automatiques à gaz.

**Identifiant interne :** 25M20 Lot n°2

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 50413200 Services de réparation et d'entretien d'installations d'extinction d'incendie

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 19/01/2026

**Date de fin de durée :** 18/01/2030

### 5.1.5 Valeur

**Valeur maximale de l'accord-cadre :** 921,608 Euro

### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Critère A : Valeur technique de l'offre

**Description** : Valeur technique, notée sur 50 points et décomposée selon les trois sous-critères suivants : o Sous-critère A1 : Pertinence des moyens mis en oeuvre dédiés à l'exécution des prestations notée sur 20 points : moyens techniques et humains déployés dans le cadre des interventions de maintenance et modalités de gestion des stocks (lot n° 2 seulement), modalités du suivi client ; o Sous-critère A2 : Qualité de la méthodologie notée sur 20 points : Méthodologie et mode opératoire pour la réalisation des prestations de maintenance, modalités d'organisation liées aux contraintes des différents centres, dispositions prises pour respecter les plannings prévisionnels, possibilité et modalité de déclaration en ligne, adéquation du calendrier prévisionnel ; o Sous-critère A3 : Outil numérique proposé par le candidat pour la gestion des rapports de maintenance (ergonomie de l'interface, le suivi des rapports) notée sur 5 points ; o Sous-critère A4 : Pertinence des éléments techniques relevant des indices de criticité P0, P1 et P2 notée sur 5 points.

**Catégorie du critère d'attribution poids** : Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère** :

**Type** : Prix

**Nom** : Critère B : Prix de l'offre

**Description** : Prix de l'offre, noté sur 30 points sur la base du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant total le moins élevé \* / Montant total analysé) X 30. (\*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

**Catégorie du critère d'attribution poids** : Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution** : 30

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Nom** : Critère C : Optimisation des délais d'exécution

**Description** : Optimisation des délais d'exécution, notée sur 10 points et jugée au regard du Bordereau des délais (BD) transmis par le candidat. # Les délais d'exécution (indiqués au bordereau des délais) o Délai de réception d'un planning annuel prévisionnel de toutes les maintenances des installations et équipements de l'université mentionné dans la DPGF ; o Délai de transmission du rapport de maintenance (préventive, curative, corrective) après réalisation de la prestation ; o Délai d'intervention pour la maintenance d'un nouvel équipement ou installation prévus au BPU ; o Délai de traitement de toute réclamation à compter de leur signalement par l'université ; o Délai de transmission du rapport d'état des lieux à l'université (l'état des lieux doit mentionner toutes les installations et équipements existants de façon détaillée ainsi qu'un inventaire précis et exhaustif de tous les équipements constituant les installations (marque, type, modèle, dimensions, localisation). # Les délais d'intervention en fonction des indices de criticités (indiqués dans le CRT): o Délai d'intervention entre la prise en compte

de la demande et la prise en charge sur site de l'installation par le technicien o  
Délai de mise en sécurité entre le début d'intervention sur site et la mise en  
sécurité de l'installation o Délai d'exécution entre la prise en charge de l'  
installation et la remise en fonctionnement en mode normal de l'installation. Seuls  
les délais inférieurs aux délais maximums ont été valorisés dans le cadre de ce  
sous critère.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 10

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Critère D : La démarche en faveur de l'environnement

**Description :** La démarche en faveur de l'environnement dans le cadre de l'  
exécution du marché, notée sur 10 points, jugée au regard du mémoire technique  
transmis par le candidat : notamment les certifications de déplacements sur les  
sites, mode de transmission des rapports, etc.

**Catégorie du critère d'attribution poids :** Valeur fixe (total)

**Nombre critère d'attribution :** 10

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Paris

**Informations relatives aux délais de recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer  
un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président  
du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice  
administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux  
obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation  
de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice  
administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis  
d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à  
compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction :  
par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis  
d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir  
contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de  
la notification de la décision contestée.

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## Section 6 - Résultats

**Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis :** 1,166,068 Euro

**Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 1,166,068 Euro**

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001**

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 244,460 Euro**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel : AIRESS**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre : Offre AIRESS**

**Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001**

**Valeur de l'offre : 244,460 Euro**

**L'offre a été classée : oui**

**Sous-traitance : Non**

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché : 25M20 Lot 1**

**Titre : Maintenance des systèmes d'extinction automatique à eau, colonnes humides et colonnes sèches.**

**Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/12/2025**

**Date de conclusion du marché : 19/01/2026**

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui**

**Avis qui a créé l'accord-cadre : 488578-2025**

**Organisation qui signe le marché : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique**

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2**

**6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002**

Au moins un lauréat a été choisi.

**Accord-cadre :**

**Valeur maximale de l'accord-cadre : 921,608 Euro**

**6.1.2 Informations sur les lauréats**

**Lauréat :**

**Nom officiel : SIEMENS**

**Offre :**

**Identifiant de l'offre :** Offre SIEMENS

**Identifiant du lot ou groupe de lots :** LOT-0002

**Valeur de l'offre :** 921,608 Euro

**L'offre a été classée :** oui

**Sous-traitance :** Non

**Informations relatives au marché :**

**Identifiant du marché :** 25M20 Lot 2

**Titre :** Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI), des dispositifs d'interphonie de sécurité incendie, des dispositifs actionnés de sécurité (DAS), des dispositifs adaptateurs de commande (DAC), des systèmes de désenfumage mécanique et des extinctions automatiques à gaz.

**Date à laquelle le lauréat a été choisi :** 14/12/2025

**Date de conclusion du marché :** 19/01/2026

**Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre :** oui

**Avis qui a créé l'accord-cadre :** 488578-2025

**Organisation qui signe le marché :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

#### 6.1.4 Informations statistiques

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 2

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Numéro d'enregistrement :** 19751717000019

**Ville :** Paris

**Code postal :** 75005

**Subdivision pays (NUTS) :** Paris ( FR101 )

**Pays :** France

**Point de contact :** Dorcas MAWETE

**Adresse électronique :** dorcas.mawete@univ-paris1.fr

**Téléphone :** +33 1 89 68 43 69

**Profil de l'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui signe le marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 177 500 055 00013

**Ville** : Paris

**Code postal** : 75181

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : AIRESS

**Taille de l'opérateur économique** : Micro, petite ou moyenne

**Numéro d'enregistrement** : 432 414 779 000 61

**Ville** : BEZONS

**Code postal** : 95870

**Subdivision pays (NUTS)** : Val-d'Oise ( FR108 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nom officiel** : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Lauréat de ces lots** : LOT-0001

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : SIEMENS

**Taille de l'opérateur économique** : Grande

**Numéro d'enregistrement** : 562 016 774 01819

**Ville** : VELIZY VILLACOUBLAY

**Code postal :** 78140

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Rôles de cette organisation :**

**Soumissionnaire**

**Bénéficiaire effectif**

**Nom officiel :** Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Lauréat de ces lots :** LOT-0002

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** 08b9b1b2-109d-4b7d-a9ca-a1dd843a6fee - 01

**Type de formulaire :** Résultats

**Type d'avis :** Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 05/03/2026 à 15:00

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05/03/2026